

## La vie de la Société

Beaucoup de nos adhérents croient que notre société, passée la fièvre de l'été, s'endort tranquillement pendant le reste de l'année et que ses responsables, tout compte fait, n'ont pas grand'chose à faire. Il faudrait pour les détromper donner, in extenso, le compte rendu des séances du Conseil d'Administration. Ces séances mensuelles, fréquentées très assidûment par les plus actifs, sont la preuve d'une vie réelle, profonde.

A défaut de ce compte rendu, impossible à publier dans le bulletin, on pourra apprécier le travail accompli en examinant le bilan financier publié ci-après et le comparer à celui présenté dans notre premier bulletin de 1973. Cette comparaison permet de constater :

— l'augmentation considérable du montant des cotisations, donc du nombre mais aussi de la générosité de nos adhérents qui participent ainsi de façon concrète à accroître notre vitalité et notre audience. Cela sans aucune concession de notre part puisque nous n'hésitons pas, après examen sérieux, à prononcer la radiation de ceux qui ont négligé d'acquitter leur cotisation depuis deux ans : cette année, 9 radiations ont été décidées par le Conseil d'Administration.

— le développement spectaculaire et la diversification de nos activités culturelles et d'animation ce qui, espérons-le, facilitera l'octroi des agréments demandés, auprès de la Jeunesse et des Sports et des Affaires culturelles, depuis plus d'un an.

— la constitution d'une réserve financière relativement importante qui permet d'envisager la réalisation de projets plus ambitieux et la constitution d'un fonds de réserve, indispensable pour le remplacement d'équipements fragiles, donc de durée limitée.

— enfin la bonne gestion de notre trésorier qui, comme tous les autres responsables, assure de façon irréprochable sa mission bénévole. Ceci explique la très faible part des frais généraux et d'administration dans le montant des dépenses.

Autre signe de vitalité : notre Assemblée Générale du mois d'août qui regroupe depuis quelques années près d'une centaine d'adhérents. Tous ceux qui président aux destinées d'associations comparables à la nôtre connaissent la tristesse de présenter leur rapport d'activité devant des salles vides, et un auditoire silencieusement complaisant. Merci à tous ceux qui, par leur présence, nous ont, jusqu'à présent, évité ce supplice.

A vrai dire, nous préférierions voir rassemblés tous nos adhérents mais nous ne sommes pas naïfs au point de croire tous les membres de notre société capables de sacrifier deux heures d'une après-midi d'août à participer à ce que certains considèrent, à tort, comme une formalité. Les décisions prises et le débat ouvert par la dernière assemblée générale ne sont point des formalités. Les 105 adhérents présents ou représentés ont :

— approuvé à l'unanimité la modification de l'article 2 des statuts transformant en fait notre société qui, d'association de sauvegarde, devient association culturelle et d'éducation populaire, avec les activités répondant à cette nouvelle qualification. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'il nous a été demandé d'assurer officiellement les activités culturelles du foyer-club en construction sans lesquelles la signature du contrat de secteur indispensable n'était pas possible. En acceptant ce rôle nous n'avons prétendu nous substituer ni nous imposer à quiconque, comme certains le disent, mais participer, avec les moyens que nous sommes les seuls à avoir, pour le moment, à l'animation d'un foyer qui, pour nous, devrait être un foyer culturel communal ouvert à tous, parce que nous sommes opposés à toute forme de ségrégation.

— procédé au renouvellement partiel du Conseil d'administration en réélisant Mme FAU, MM. De Lorenzi et Nicaud, en élisant MM. Claude Barbe comme nouveau membre, Philippe du Pouget comme membre associé.

— émis le vœu que le réseau de sentiers pédestres que nous avons ouverts et balisés soit maintenu en bon état et surtout protégé contre tout goudronnage et toute invasion des automobiles.

— approuvé à l'unanimité le compte du trésorier.

— ouvert une discussion animée sur le rapport moral du président consacré à la définition des buts de la Société. Le débat reste ouvert jusqu'à la prochaine assemblée générale.



Au cours de cette réunion les responsables d'ateliers ont rendu compte de leur activité. (Il en sera parlé plus bas). Enfin le président a procédé à la remise des médailles d'honneur de la restauration qui ont été décernées à :

Mme et M. Constans, place du Bessarel,

Mme et M. Gaillard, rue des Claustres,

Mme et M. Nascimben, rue Cayssac,

Mme Hélène Tessonnières, place du Mazel Viel,

Mme et M. Jacques Valade, quai de la Condamine.

Dans une de ses dernières réunions de l'année, le Conseil d'Administration a décidé de revoir les modalités de désignation des lauréats et a prévu l'attribution éventuelle d'une médaille d'argent destinée à récompenser une restauration de qualité exceptionnelle.

---

## LIVRES et REVUES

---

Nous signalons les publications suivantes auxquelles notre société est abonnée :

COMBAT NATURE, (trimestriel), revue des associations écologiques et de défense de l'environnement, informée, lucide et courageuse. — Abonnement 60 F. à Maisons et Paysages — B. P. 80 — 24003 Périgueux-Cedex.

QUERCY MAGAZINE (mensuel) d'une qualité inégale mais intéressante dans l'évocation des coutumes et traditions — 7 F. chez les marchands de journaux.

Le BULLETIN de la SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE de TARN-et-GARONNE société qui avant tout autre a révélé les richesses de St-Antonin et de sa région au public. 30 F. y compris le montant de l'adhésion, à Société Archéologique de Tarn-et-Garonne — Ancien Collège — Montauban.

Pour ceux qui s'intéressent à la langue d'oc :

Le Dictionnaire Occitan de Alibert,

et les Œuvres Complètes de Joan Bodon, le plus grand écrivain de langue d'oc, sa langue ; on le découvre vraiment après sa mort !

Ces ouvrages sont édités par l'Institut d'Études Occitanes.

---

## ***Bilan de nos Activités pour 1978***

### CONSERVATION DES SITES ET DES MONUMENTS :

Par arrêté ministériel, en date du 7 Septembre 1978, la Caserne des Anglais a été inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Elle est donc sauvée définitivement de la démolition grâce à notre intervention efficacement soutenue par les responsables de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne qui voudront bien trouver ici l'expression de notre gratitude.

Le dossier de classement, comme Monument Historique, de la maison du Roy, place de la Jougarie (place des Juifs) a été déposé au Ministère et attend son examen.

Nous avons participé à la Commission d'étude de l'avant-projet d'aménagement des nouveaux bureaux de la mairie en exprimant le vœu que puisse, à cette occasion, être menée à bien la restauration de ce très remarquable immeuble, dans son état primitif : suppression des deux perrons latéraux construits vers 1840, rétablissement des ouvertures massacrées il y a 20 ans pour la Poste, rétablissement intégral des deux belles galeries au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage. J'ai apporté mon entier concours à Mlle de Vergeron, documentaliste des Bâtiments de France, pour la préparation du dossier de classement de l'édifice.

Bien que nos observations, réserves ou critiques ne soient pas toujours bien accueillies nous ne pouvons manquer de regretter que la façade de l'ancien Hôpital Majeur, fort bien mise en valeur pour l'ensemble, ait été affligée des grilles qu'on y voit. On aurait pu s'inspirer du style restauration existant à l'imposte de l'entrée. (Cet Hôpital avait été entièrement reconstruit en 1833, grâce à la générosité du curé Joany dont les initiales ont heureusement été conservées à la grille d'imposte de l'ancienne entrée sur la rue).

Nous nous félicitons que M. le Maire ait pu empêcher l'implantation de poteaux métalliques sur la côte de Sainte Sabine et obtenir leur remplacement par des poteaux de bois. C'est ce que nous aurions souhaité pour le lotissement.

D'une manière plus générale nous avons poursuivi notre action de sensibilisation entreprise depuis des



années, auprès de tous ceux qui nous demandent avis ou conseil ou aide.

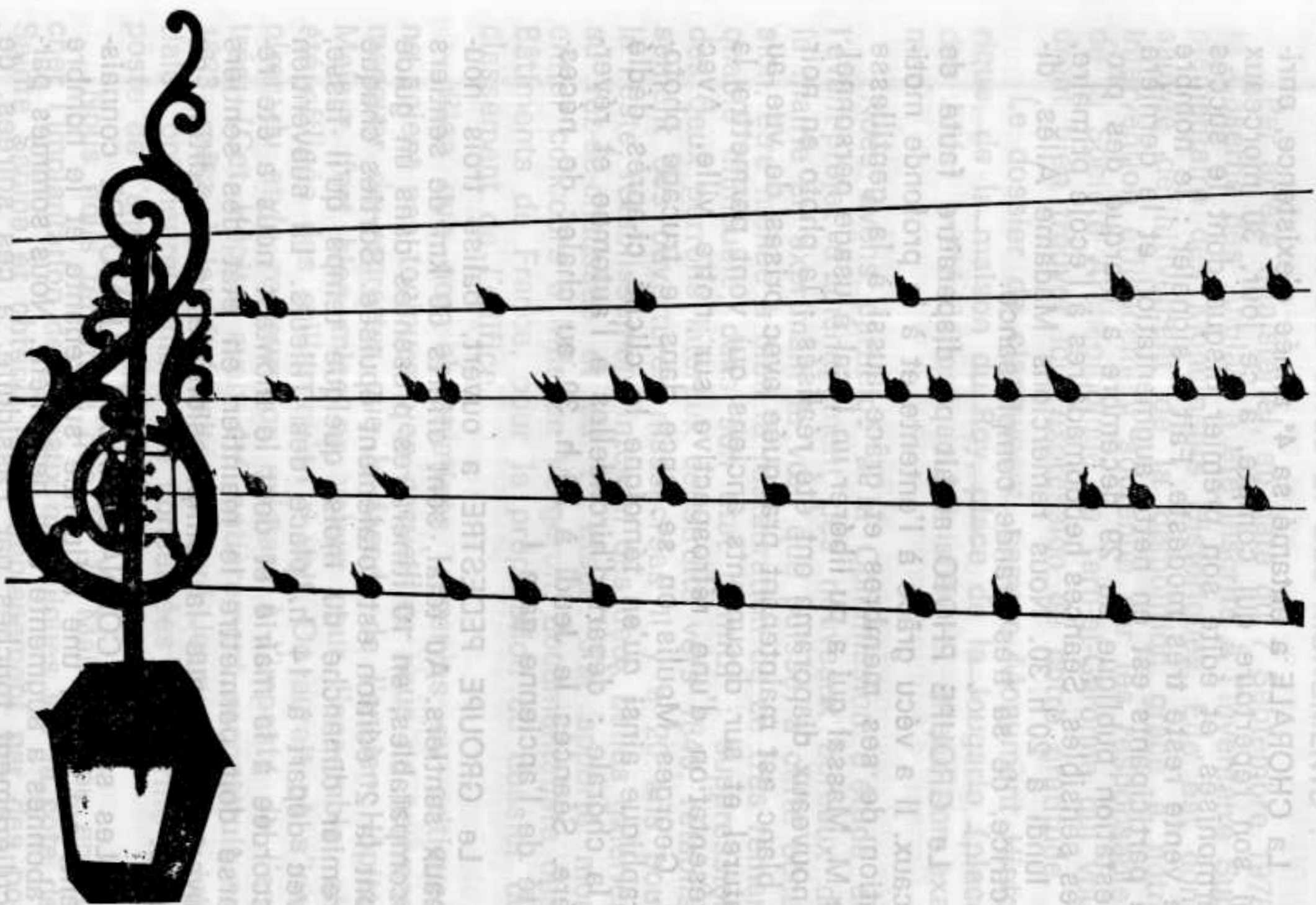
#### ACTIVITES CULTURELLES ET D'ANIMATION :

La CHORALE a entamé sa 4<sup>e</sup> année d'existence, enrichi son répertoire qui compte, à ce jour, 30 morceaux harmonisés, et édité son premier disque dont le succès de vente reste très modeste. Fait à signaler : le nombre de participants est en nette augmentation et la dernière prestation publique du 29 décembre a marqué des progrès sensibles. Séances hebdomadaires à l'école primaire, le lundi à 20 h. 30. Nous remercions Madame Aliès, directrice, de sa très grande complaisance.

Le GROUPE PHOTO aurait pu disparaître faute de locaux. Il a vécu grâce à l'entente et à la profonde motivation de ses membres et grâce aussi à la gentillesse de M. Massal qui a pu libérer un local à usage personnel. 5 nouveaux diaporama ont été réalisés ; la photo en noir et blanc est maintenant pratiquée avec prises de vue au naturel et sur documents anciens qui vont permettre la présentation d'une rétrospective sur notre ville. Avec M. Georges Moulis on se lance dans le trucage photographique ainsi qu'en témoigne le cliché ci-après dédié à la chorale : départ d'hirondelles à l'automne et réverbère. Séances le Jeudi à 20 h. 30 au chalet de nécessité de l'ancienne gare !

Le GROUPE PEDESTRE a ouvert, balisé trois nouveaux sentiers. Au total, sont offerts 60 km de sentiers incomparables, en 10 itinéraires présentés dans un guide dont la 2<sup>e</sup> édition est totalement épuisée. Sorties chaque premier dimanche du mois, quelque temps qu'il fasse, avec départ à 14 h. place des Tilleuls. La subvention accordée à la mairie et dont le montant nous a été reversé doit permettre le maintien en état des sentiers ouverts, ainsi que la réimpression de la 3<sup>e</sup> édition du guide.

Les soirées CONNAISSANCES DU MONDE connaissent, cet hiver, une affluence surprenante et le nombre d'abonnés a augmenté très nettement. Nous sommes particulièrement touchés par l'assiduité, à ces soirées, de spectateurs venus de Caussade et de Varen. Cette sympathie, et celle de nos abonnés, nous permet d'accepter les servitudes, à la longue insupportables, de l'organisation matérielle de chaque séance.



CHANT D'AUTOMNE (montage Georges Moulis).



Le DEUXIEME SALON d'été a affirmé son caractère de point de rencontre d'artistes de qualité et conquis « droit de cité ». La cérémonie du vernissage en présence de M. PETIT-UZAC Préfet et d'une très nombreuse assistance était remarquable. 1935 visiteurs ont été pointés et l'équilibre financier doit être assuré pour le Troisième Salon 79. A noter encore le nombre inhabituel de participants au Concours de paysages et la qualité des productions. Nous possédons ainsi, grâce à cette manifestation, 3 œuvres originales qui pourront orner le siège de notre société.

Le MUSEE, grâce à la collaboration de M. Van Damme, peut être visité, maintenant, pendant la plus grande partie de l'année et le nombre de visiteurs s'est normalement accru. Des dons nouveaux ont été reçus de la part de :

Mme Suzanne BAYROU : objets de vannerie, fléau et fourche en bois.

M. COURCIERES, forgeron retraité à Roussergues (Penne) : un modèle réduit de charrue verseuse, une sonde pour les noyers et une pelle à feu, remis à M. le Maire.

M. Clément LESTRADE : un couteau-faucille à pain.

M. Jacques NEVEU de Caussade : une photo montrant l'appareil Rodolausse installé sur une locomotive en Argentine en 1924.

M. Jacques VALADE : une pièce de métier indéterminé.

Ainsi d'année en année s'accroît le nombre d'objets témoins du passé, ainsi s'enrichissent les collections d'un musée beaucoup plus ancien que je ne le croyais puisqu'il a été ouvert par la municipalité Capin, en 1912, pour abriter son premier trésor : le plat en céramique offert par M. Forestié qui le tenait du chanoine POTTIER président fondateur de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne. Comme quoi la fréquentation des archives permet de rendre à chacun l'hommage qui lui est dû.

Je dois regretter, cependant, l'insuffisance du mobilier d'exposition qui ne me permet pas de présenter toutes nos richesses. Et j'ai été bien marri et honteux lorsque, en Novembre dernier, Monsieur BOUYSSOU qui habitait autrefois Audubert s'est gentiment inquiété du sort réservé à la collection d'instruments agricoles qu'il

Bilan Financier arrêté au 31 Décembre 1978

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEUX SAINT-ANTONIN

Le Trésorier : R. AVELINE

nous avait légués, il y a plusieurs années. J'ai bien dû lui avouer que je ne pouvais les présenter et qu'ils étaient entassés au premier étage du Moulin à Huile de Noix en attendant un meilleur sort. Je pense qu'il faudra, quand les moyens le permettront, aménager cette salle qui constituerait un attrait supplémentaire pour la Journée agricole d'août.

Les ARCHIVES occupent des heures heureuses de mes loisirs. Mais j'y suis bien seul et c'est long malgré l'aide précieuse mais occasionnelle de Mle Boissières. Aussi accueillerai-je avec plaisir ceux qu'intéressent les vieux papiers et qui n'ont pas peur de se salir.

Voilà sommairement présenté le bilan de nos activités les plus marquantes que nous souhaiterions plus fréquentées par nos compatriotes. Notre société se manifeste encore par les séances artistiques qu'elle présente : quatre au cours de l'année dont la veillée-spectacle du 29 décembre dernier qui a été, de l'avis général, d'une exceptionnelle qualité, qu'il s'agisse des diaporama, de la chorale ou de l'orchestre local. Enfin, notre société se manifeste par ses éditions originales dont la vente est une source de recettes non négligeable. Ce sont :

— le BULLETIN ANNUEL, servi gratuitement à tous nos adhérents et dont le coût est tout juste couvert par la cotisation à 15 F. Nous sommes la seule société locale qui ne « mendie » pas une cotisation. On notera, cette année, une bien plus grande participation de nos adhérents à sa rédaction. Bravo !

— le GUIDE ILLUSTRÉ, réédité en 1975, qui se vend, bon an mal an, à près de 300 exemplaires au prix modique de 15 F. (20 F. franco).

— le GUIDE DES SENTIERS dont la 3<sup>e</sup> édition, imprimée, paraîtra au début de l'été prochain. 320 exemplaires vendus.

— CANTAN SAINT-ANTONIN, premier disque de notre chorale, 33 t. stéréo, 17 F. (franco 20 F.) — 185 disques vendus.

— la RESTAURATION DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE, thèse de Me BARDINET, 5 F. (franco 8 F.). Il ne reste que 15 exemplaires. — En résumé, que peut-on exiger de plus ?

G. JULIEN



**SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEUX SAINT-ANTONIN**

- Bilan Financier arrêté au 31 Décembre 1978

<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>	
COTISATIONS . . . . .	7.555,87 F.	<b>DEPENSES D'ADMINISTRATION</b>	
VENTE D'EDITIONS . . . . .	6.570,00 F.	Secrétariat . . . . .	374,26 F.
<b>SUBVENTIONS</b>		Frais de Postes . . . . .	238,45 F.
Municipale . . . . .	3.500,00 F.	Frais d'Impression Bulletins . . . . .	4.714,59 F.
Sentiers Pédestres . . . . .	3.600,00 F.	Cotisations et abonnements-Taxes	186,70 F.
<b>ACTIVITES CULTURELLES</b>		<b>ACTIVITES CULTURELLES</b>	
Visites de la Ville . . . . .	871,00 F.	Sentiers pédestres . . . . .	1.379,80 F.
Séances publiques . . . . .	3.105,00 F.	Chorale (facture du disque) . . . . .	7.382,00 F.
<b>SALON D'ETE</b>		Audio-visuel . . . . .	2.470,94 F.
Inscriptions au Salon . . . . .	1.140,00 F.	Concours de Paysage . . . . .	500,00 F.
Subvention du Conseil Général . . . . .	500,00 F.	Salon d'Eté . . . . .	2.322,81 F.
Vente de toiles . . . . .	257,00 F.	Séances publiques . . . . .	2.878,60 F.
<b>DONS et DIVERS</b> . . . . .	300,00 F.	<b>PRIX DE LA SOCIETE</b>	
	27.399,57 F.	Encouragement à la Restauration	110,00 F.
<b>Excédent des recettes sur dépenses</b>		<b>MATERIEL</b>	
Recettes . . . . .	27.399,57 F.	Acquisition de matériel . . . . .	2.539,10 F.
Dépenses . . . . .	25.264,47 F.	<b>DIVERS</b> . . . . .	167,22 F.
	2.125,10 F.		25.264,47 F.
<b>SITUATION :</b>		<b>Avoir en caisse</b> . . . . .	1.884,91 F.
Avoir au 01.01.78 . . . . .	15.938,49 F.	Avoir au C.C.P. . . . .	4.016,97 F.
Excédent au 31.12.78 . . . . .	2.135,10 F.	Avoir au Crédit Agricole . . . . .	1.744,28 F.
	18.073,59 F.	Avoir à la Caisse d'Epargne . . . . .	10.427,43 F.
<b>Nouvel avoir au 31.12.78</b> . . . . .	<b>18.073,59 F.</b>		<b>18.073,59 F.</b>

Le Trésorier : R. AVELINE.

## Y a-t-il malentendu ?

Le rapport moral que j'ai présenté en conclusion de l'assemblée générale du 20 août dernier portait uniquement sur les buts de notre société. Je voulais ainsi justifier la décision, prise par le conseil d'administration, de réserver la médaille d'honneur aux seules restaurations entreprises dans le vieux Saint-Antonin et, surtout, rappeler à nos adhérents ce qui, à mon sens, a été et doit rester la raison d'être de notre société : la conservation des sites et des monuments.

Le débat animé, âpre parfois, qui a suivi mon intervention, a clairement mis en lumière des divergences de conception sur ce que je croyais être admis par tous : sauver de la ruine le Vieux Saint-Antonin, ruine engendrée par le déclin économique qui frappe notre ville depuis un quart de siècle, ruine aggravée par l'exode de beaucoup de ses habitants vers la banlieue au cours des vingt cinq dernières années.

Or la topographie médiévale de la vieille ville, la qualité exceptionnelle de l'architecture de certains édifices anciens constituent l'élément majeur de l'attrait touristique de Saint-Antonin même si tous n'en ont pas conscience, et, par conséquent, un atout majeur pour le maintien d'une relative prospérité économique. Il y a donc « intérêt » à protéger cette source de « richesse » matérielle et c'est dans cette perspective que s'est exercée toute mon activité depuis huit ans. Mais, ce faisant, je n'ai pas voulu être le naïf passéiste qu'on imagine. J'ai essayé de convaincre qu'il était possible de vivre dans le vieux Saint-Antonin ; j'ai toujours affirmé qu'il ne suffisait pas de conserver et de restaurer mais qu'il fallait revitaliser le centre ancien. Je reste convaincu que c'est une entreprise réalisable. Que ceux qui veulent rester sceptiques se donnent la peine de regarder ailleurs. Partout, en notre région comme en d'autres, en France comme à l'étranger, on assiste à une remise en question, timide mais réelle, du principe, jadis proclamé comme définitif, de vie hors du centre-ville. Partout des efforts considérables sont entrepris pour rénover et faire revivre les quartiers anciens désertés : voyez Montauban, voyez Conques, voyez Sainte-Enimie... et que serait Sarlat aujourd'hui s'il n'avait bénéficié de cette si heureuse renaissance ?



Chez nous, dira-t-on, ce n'est pas le même problème et c'est vrai que l'on doit déplorer, chaque année de nouveaux départs vers « le soleil, l'espace, l'horizon ». Mais, pour être juste, il faut bien admettre que se produisent aussi des « retours ». Qu'un médecin exerce, et habite, qu'un dentiste décide de s'installer, dans la vieille ville me paraît particulièrement significatif et encourageant. C'est là un argument de poids à ma thèse me semble-t-il ! Sans parler des commerçants qui continuent, pour la plupart, de vivre en ville, des artisans d'art qui y sont installés et ont fait revivre des maisons mortes depuis des années, et de tous les travailleurs qui y sont encore, pas toujours de leur gré, je l'avoue ; mais c'est ici qu'intervient la nécessaire modernisation des logements anciens et insalubres.

Faute de moyens financiers, notre société ne peut encourager ces « retours », cette « fidélité » que par l'attribution d'une médaille. Voilà pourquoi, cette année, des médailles, trop nombreuses nous dit-on, ont été décernées uniquement à des habitants du centre ancien.

Tous nos adhérents ont, en cette affaire, leur mot à dire. Il est nécessaire de savoir si la majorité d'entre vous approuvent cette attitude ou si, au contraire, ils la désavouent. Une réflexion s'impose à chacun de nous et l'assemblée générale du mois d'août prochain devrait se prononcer clairement à ce sujet, et définir la ligne à suivre par les responsables, et le président en particulier.

Je souhaite donc vivement que vous puissiez assister très nombreux à cette assemblée ou, qu'à défaut et à tout le moins, vous me fassiez connaître, en temps utile, votre sentiment.

Décembre 1978

Georges JULIEN

**N.-B.** — L'article ci-dessus était déjà écrit quand j'ai reçu celui de notre ami Claude CLEMENT qui répond ainsi déjà à mon invitation. Je l'en remercie bien sincèrement. Qu'il ait pris le temps de rédiger ses réflexions, qu'il ait ainsi lancé le débat, prouve, je crois, que notre société reste vivante, comme nous le souhaitons l'un et l'autre avec vous tous.

0-0-0-0-0-0-0-0-0

## Réflexions à propos de Médailles

---

Comme par le passé, lors de la dernière Assemblée générale de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin, il a été procédé à la remise des médailles de la Société récompensant les personnes qui ont œuvré pour la conservation des vieilles pierres.

Il y eut, à ce propos, un échange de vues quant à la finalité de la chose et il m'a semblé que la position prise par le bureau et soutenue avec chaleur par notre Président amenait quelques réflexions. Membre « extérieur » de la Société, ce que j'exprime ici peut apporter quelques points de vue différents. En effet, si sur le fond, je comprends la position prise par le bureau quant à l'attribution des médailles, réservées plus spécialement à ceux qui œuvrent pour les vieilles pierres, je pense, par contre, que cette position devrait, dans la pratique, être plus nuancée, (seules les restaurations à « l'intérieur des remparts » seraient susceptibles d'être récompensées) ou être plus adaptée à la réalité d'aujourd'hui.

Le Vieux Saint-Antonin ne peut, et ne pourra vivre que grâce au nouveau. Si l'on veut éviter que le Vieux devienne un champ de ruines, il faut utiliser les possibilités de l'un pour sauvegarder l'autre (peut-on souhaiter que l'ensemble devienne un immense Bessarel ?).

Si l'on accepte cette idée de la nécessaire osmose entre le vieux et le nouveau, alors il me paraît essentiel de ne pas limiter l'attribution des médailles à une catégorie de restauration. Il faut encourager ceux qui œuvrent, quels qu'ils soient et où qu'ils soient, même à l'extérieur. Le vieux Saint-Antonin n'est pas seul, il est dans un écrin. Il s'agit donc de procéder à une adaptation, à une nécessaire évolution si l'on ne veut pas créer deux catégories de « bâtisseurs ».

Ceci posé, il est évident que cette conception amène obligatoirement à se poser des questions quant au processus de distribution des médailles. C'est à mon sens une cérémonie importante récompensant des personnes qui ont fait preuve de goût, de bon vouloir, et qui ont contribué à l'embellissement de leur terroir. C'est une cérémonie qu'il ne faut pas banaliser. D'où, deux problè-



mes : celui de la quantité, celui de la qualité. Problème de quantité : le nombre de médailles ne doit pas être trop élevé, et, cette année, il me paraît avoir eu ce défaut. On doit mériter la médaille. (le mérite n'est que plus grand puisqu'il n'y a pas de spéculation finale, c'est vraiment « l'acte gratuit »). C'est une faute, me semble-t-il, que de familiariser cette distribution, comme cette année, où on a même fait une attribution avant que les travaux soient terminés. Que signifie-t-elle alors ? Que serait-il arrivé, si le résultat final n'eût pas été bon ? Il me semble, par ailleurs, que le nombre doit être variable, même dans de grandes proportions. Si le jury estime, une année, qu'il n'y a rien de valable, pourquoi ne pas décider de n'attribuer aucune distinction ? Peut-être, pour la bonne règle, serait-il convenable que le jury comprenne deux personnes « extérieures », non soumises au contexte local. (Je ne mets pas en doute la bonne foi du jury, mais qui peut avoir un jugement totalement libre en étant dans le contexte local ?).

Problème de qualité : Il m'a semblé, particulièrement cette année, qu'il existait une trop grande disparité entre les qualités des travaux récompensés. Il n'y a pas de commune mesure entre une maison entièrement et remarquablement restaurée et un badigeon de façade, fut-il fait à l'aide d'une préparation dont la recette date de Louis XIII.

Je pense que le danger qui guette toute association vivante, c'est de tourner en rond, en toute bonne foi. C'est afin d'éviter cet écueil à une Société que j'aime que j'ai présenté ici mon point de vue. Si la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin veut avancer et rester bien vivante, elle se doit de vivre avec son temps.

Claude CLEMENT

Bordeaux - décembre 1978



## **Mise au point :**

Nous avons reçu la lettre suivante de Monsieur le Maire de Saint-Antonin :

Le 03 Octobre 1978

Le Docteur CONSTANS, Maire de St-Antonin-Noble-Val

à

Monsieur JULIEN, Président de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin

(avec prière d'insérer dans le N° 1978 du Bulletin)

Précision :

- Sous le titre « Séparatisme », le Président de la Société déclare — dans le numéro 1977 du Bulletin —, que le rattachement de la paroisse d'Alliguières à la commune de Septfonds « s'est faite sans aucune opposition de la Municipalité » à laquelle paraît ainsi être fait un procès d'intention.
- La vérité est que, les habitants des Alliguières ayant demandé à l'unanimité ce rattachement le Conseil Municipal de Septfonds l'ayant accepté, celui de St-Antonin n'avait même pas un avis à formuler ; le dit rattachement devenait automatique, suivant simplement une procédure administrative assez complexe.
- On ne peut, en toute objectivité, que comprendre le désir ainsi manifesté par tel habitant des Alliguières qui, demeurant à 200 mètres de la mairie de Septfonds, était obligé de se rendre à celle de St-Antonin... à 11 kms de son domicile.

Dr CONSTANS

Cette lettre traduit le réel intérêt que Monsieur le Maire porte à nos écrits et nous souhaitons qu'elle incite d'autres lecteurs attentifs à nous faire part de leur sentiment.

Elle nous permettra aussi, du moins je l'espère, de dissiper les doutes qu'a pu engendrer sur nos intentions, une rédaction sans doute trop laconique et, en tout cas, d'affirmer que tout procès d'intention est à exclure de notre part.

Quand nous écrivons : « cette amputation du territoire communal s'est faite sans aucune opposition de la municipalité ni des autres habitants », nous constatons un fait, sans plus, et cela nous permet d'introduire le document d'archives relatif au même sujet.

Au reste, si l'on veut notre sentiment, nous ne pouvons qu'approuver, pleinement, une mesure qui, au niveau local, met heureusement en pratique un principe qui nous est cher : « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

G. JULIEN

Archiviste communal.